



ARRÊTÉ	N°	2024	08	RH
--------	----	------	----	----

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2024**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Département de l'Eure
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme KLEIN Elisabeth , adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/06/ 2024
Mme PICOLO Clarisse , adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 10 par ancienneté	2	01/06/ 2024
Mme VILLETTE Florence , adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 10 par ancienneté	3	01/06/ 2024

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Marcel, le 22 février 2024

Le Maire,


Hervé PODRAZA

Conformément à l'article R421-1 du code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme www.telerecours.fr



ARRÊTÉ	N°	2024	09	RH
--------	----	------	----	----

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2024**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Département de l'Eure
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. DUDA Laurent , adjoint technique territorial Echelon : 06 par ancienneté	1	01/06/ 2024
M. FLAHAUT Philippe , adjoint technique territorial Echelon : 10 par ancienneté	2	01/06/ 2024
Mme CAZE Marine , adjoint technique territorial Echelon : 06 par ancienneté	3	01/09/ 2024
Mme SCARCELLI Virginie , adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	4	01/06/ 2024

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Marcel, le 22 février 2024

Le Maire


Hervé PODRAZA

Conformément à l'article R421-1 du code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme www.telerecours.fr



ARRÊTÉ	N°	2024	10	RH
--------	----	------	----	----

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2024**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Département de l'Eure
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DESSEAUX Mathilde , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/06/ 2024
Mme MARQUES CARDOSO Stéphanie , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	2	01/06/ 2024

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Marcel, le 22 février 2024

Le Maire,



Hervé PODRAZA

Conformément à l'article R421-1 du code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme www.telerecours.fr